



Compte -Rendu

Séance du Conseil Municipal du Lundi 19 Septembre 2016 .

18 h 30

ORDRE DU JOUR

L'An deux mil seize le Lundi 19 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 09/09/2016.

Présents : 16

Mme ASPE Isabelle-Mr BASTIANELLI Jean-Pierre-Mr BOREA Maurice-Mr CIANEA Alain-Mr ESNAULT Jean-Yves-Mr HAY André-Mr HUBERT Patrick-Mr LATOUR Michel-Mme MAS Fanny-Mr MIELLE Didier-Mme OBERTO France- Mr BRUN Fernand-Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte-Mr DEGRANDY Claude-Mme PERCHOC Marie

Procurations : 04

Mme DURANDO Aline donne procuration à Mr HUBERT Patrick
Mme OLIBE Carole donne procuration à Mr BRUN Fernand
Mr BORDEL Philippe donne procuration à Mr MICHEL Robert
Mr GAUTIER Franck donne procuration à Mr BOREA Maurice

Absents excusés : 03

Mme BORGOGNONI Liliane- Mme GIOVINAZZO Marie Angèle-Mme LOPEZ Sylvia.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir à 18 h 30.

Mr Le Maire prend la parole et présente Mr BACHET Jean-Marc nouveau policier municipal venu en renfort de l'équipe de police actuelle. Puis remercie ce dernier pour sa présence.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mme PERCHOC Marie est désignée comme secrétaire de séance,

Mr Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25/07/2016.

Mr ESNAULT prend la parole et demande le retrait d'une phrase insérée dans le compte rendu du 25/07/2016 en questions diverses (point 8) et qui n'aurait pas été dite en séance, à savoir : « Il n'en

est pas de même pour celles que vous avez pu faire pendant votre campagne électorale et même en réunion publique... Chemins, goudronnage, embauche et certainement des autorisations d'urbanisme même dans les zones qui elles sont bloquées pour un risque réel avéré. »

Mr ESNAULT demande le retrait de ces propos sous peine de poursuites pour diffamation , car en aucun cas ces propos n'ont été dit en réunion de Conseil Municipal, ni sur papier. Mr ESNAULT mentionne qu'il se déterminera sur la suite une fois les propos retirés du compte rendu .

Mr BRUN mentionne que pendant toute sa carrière dans le syndicalisme, il n'a jamais vu cela, et qu'en aucun cas il n'a fait de chantage à l'embauche, et ce malgré la tentation qui était grande de le faire .

Mr Le Maire répond qu'il se positionnera lors de la prochaine séance et fera sa réponse à Mr ESNAULT .

Aucun autre commentaire. Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la précédente séance : accord à la majorité.

Puis lecture de l'ordre du jour.

1°/ Délibération précisant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°04 du PLU .

Mr Le Maire laisse la parole à Mme SOLBES, qui est en charge du suivi du dossier, et qui expose à travers un power point que le 09/09/2016 une procédure de modification simplifiée du PLU a été engagée par arrêté municipal (arrêté n°274/2016).

Par délibération le Conseil Municipal doit préciser les modalités de mise à disposition au public, cela se fera pendant un mois du 03/10 au 04/11/2016, avec ouverture d'un registre en Mairie pour recueillir les observations de toute personne intéressée, puis un affichage de la procédure de consultation et publication d'un avis dans la presse (annonces légales).

Enfin un bilan à l'issue sera présenté devant le Conseil municipal, qui délibérera ensuite lors d'une prochaine séance.

Dans le détail, la modification simplifiée a pour objet des corrections mineures :

-Retirer les piscines et les abris de jardins de moins de 10 m² du calcul de l'emprise au sol dans les zones urbaines et à urbaniser.

-Permettre la réalisation de résidences à destination des séniors en majorant le coefficient d'emprise aux sols uniquement pour ce type de projet en zones Ub et Ucr.

-Autoriser et soumettre à condition les affouillements et exhaussements de sols en zone naturelle et forestière.

-Suppression de l'emplacement réservé 31 et mise à jour de la liste des emplacements réservés.

Mr Le Maire reprend la parole et demande si le Conseil municipal a des observations .

Aucune observation, puis Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

2°/ Délibération portant transfert de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville vers la Salle de Réunion de BERTHOIRE.

Mr Le Maire expose qu'à compter du 01/11/2016, il est souhaité que les mariages soient célébrés

sur Berthoire, en salle de conseil municipal, qui va être aménagée en ce sens. (décoration de la salle , réalisation de travaux de peinture (intérieur et extérieur). Et ce pour des raisons d'accessibilité, et de sécurité, les lieux actuels devenant trop petits .

Toutefois, le Code civil est clair en matière célébration des mariages (article 75 du Code civil et instruction général de l'état civil), ils ne peuvent avoir lieu en dehors de l'hôtel de ville, sauf dans le cadre où l'un des époux est empêché et ne peut se déplacer physiquement, ou bien quand la commune réalise des travaux .

La Commune s'inscrit dans le dernier cas ;et de ce fait , une délibération doit être prise en conseil municipal en se basant sur des travaux à entreprendre au sein de l'hôtel de ville en vue de se conformer aux règles en matière d'accessibilité, et en mentionnant que le local extérieur apparaît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible, et qu'il recevra l'affectation d'une annexe à la maison commune afin d'y célébrer les mariages .

Il est proposé de donner des dates de réalisation de travaux .

Proposition : 01/11/2016 jusque fin 2017.

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations .

Aucune observation. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

-Solliciter le transfert de la salle des mariages vers la salle du Conseil pour la période citée ci-dessus

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

3°/ Délibération portant augmentation du taux de l'indemnité police de 16 à 20 % pour les agents du service police.

Mr Le Maire expose qu'actuellement les agents de la police municipale ont un taux d'indemnité police de 16 % ce qui représente un coût mensuel total de 894,64 € pour les trois agents ; avec l'arrivée d'un nouveau renfort à la police municipale, il a été envisagé d'augmenter le taux de l'indemnité police à 20 % soit un coût mensuel total de 1118,31 € pour les trois agents.

Cette augmentation représente une somme de 223,67 € par mois pour les trois agents.

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Mr BRUN demande quel est le taux maximum dans le cadre de cette indemnité .

Mr Le Maire répond qu'il s'agit du taux de 20 %. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Procéder à l'augmentation du taux de 16 à 20 %

-Prévoir la dépense au Budget primitif 2016 de la Commune .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

4°/ Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Mr Le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au sein du service social - jeunesse pour permettre un avancement de grade d'un agent actuellement adjoint

administratif de 1ère classe , suite à un avis favorable de la CAP , ainsi qu'à l'état des services de cet agent.

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation .

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

-Créer le poste .

-Modifier le tableau des effectifs

-Prévoir la dépense au Budget primitif 2016 de la Commune .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

5°/ Délibération portant création de deux postes de rédacteur principal de 2ème classe temps complet.

Mr Le Maire propose de créer deux postes de rédacteur principal de 2ème classe : un suite à la réussite de l'examen professionnel d'un agent actuellement Rédacteur , et un autre dans le cadre des avancements de grade pour un autre agent également Rédacteur et remplissant les conditions de nomination .

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal des observations.

Aucune observation.

Puis Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Créer les deux postes .

-Modifier le tableau des effectifs .

-Prévoir la dépense au Budget primitif 2016, et 2017 .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

6°/ Délibération portant intégration de la note d'information sur les NAP au règlement intérieur 2016-2017 sur les NAP et activités péri scolaires .

Mr Le Maire propose d'intégrer dans le cadre du règlement intérieur portant sur les NAP, la note d'information NAP mentionnant que les enfants qui ne sont pas récupérés par les parents à la sortie de l'école de 15 h 30 sont basculés automatiquement aux NAP et que les parents se verront présenter un titre de recettes en cas de non règlement .

Cette information est importante car elle ne figure pas sur le règlement intérieur, mais seulement sur une note d'information signée; cela permettrait une régularisation de ce type de situation .

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations .

Mr BRUN mentionne que cela devient ainsi du droit positif.

Puis Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
------	--------	-------------

20	00	00
----	----	----

7°/ Délibération portant dénomination de voies sur le secteur de Rossima et autres.

Mr Le Maire laisse la parole à Messieurs BASTIANELLI et CIANEA en charge du suivi de l'adressage qui exposent que dans la suite du dossier sur l'adressage de nouvelles propositions de dénominations de voies sont à valider pour les secteurs suivants :

Quartiers	Nom de la voie et du lotissement	Nom proposé
Rossima	Lotissement le Verdier (4 maisons) Avenue du 11/11	Impasse des Rossignols
Rossima	Lotissement les Jardins de Rossima (10 lots) Avenue du 11/11	Impasse des Abeilles
Le Béal / La Longue	Chemin du Touar (6 maisons desservies)	Chemin des Escaragots
Le Béal	Accès privé et passage par le jardin d'Elise (4 maisons)	Impasse des Saules
Le Carry	Lotissement Le Carry (2 maisons)	Impasse des Genêts
Les Maisons Neuves	Les Maisons neuves (5 maisons)	Impasse du Page

Monsieur Le Maire mentionne qu'une personne a été missionnée pour ce travail .

Puis il demande si le Conseil Municipal a des observations .

Mr BRUN demande comment cela se passe une fois les voies dénommées.

Mr Le Maire répond que les informations sont ensuite transmises auprès du CRIGE plate forme d'où la Poste, Le SDIS et la DDFIP téléchargent un fichier commun d'adresses normalisées, puis les administrés concernés reçoivent un courrier les informant de leurs nouvelles adresses .

Une plaque numérotée leur est remise ainsi qu'une plaquette d'info sur les changements d'adresses à réaliser .

Mr BRUN demande d'où provient le nom de PAGE ; Mr Le Maire répond qu'il s'agit du nom de la source coulant à proximité .

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

8°/ Délibération portant renoncement au recouvrement de pénalités dans le cadre d'un dossier de TLE (Taxe Locale d'Equipement).

Mr Le Maire expose qu'un administré a construit sa maison sur PIGNANS, et s'est vu appliquer un montant de TLE (taxe d'équipement) en fonction de sa construction .

Toutefois étant à l'époque dans une situation financière et familiale difficile, la personne n'a pu régler en temps voulu le montant de TLE et s'est vue appliquer des pénalités.

Puis entre temps l'administré a tout de même réglé le montant et demandé à la Commune une remise gracieuse de ce montant de pénalité qui s'élève à 669 €.

De ce fait, les services fiscaux nous ont adressé un document suite à leur accord et demandent une délibération du Conseil Municipal renonçant au recouvrement des pénalités .

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation.

Puis demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

9°/ Questions diverses.

A / AMV demande de solidarité envers les victimes du tremblement de terre en Italie.

Monsieur Le Maire mentionne que suite au tremblement de terre du 25/08 dernier qui a frappé l'Italie, l'AMV demande aux Communes du département si ces dernières le souhaitaient de délibérer sur une participation qui serait adressée par le biais de l'AMV et par solidarité avec les Italiens .

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner mais souhaite faire part de son avis, à savoir que la demande apparaît fondée, mais que toutefois il serait normal de se réserver au niveau national par principe, et qu'il serait illogique de donner à un pays plutôt qu' à un autre .

Mr Le Maire demande un tour de table : la majorité est contre , toutefois Mr ESNAULT mentionne que la participation de la commune dépend du montant que celle-ci souhaite faire, et que l'Italie est un pays européen, et que nous avons des Italiens en France .

Mr BRUN de son côté mentionne que si la Communauté des Communes donnait cela serait différent .

Mr Le Maire avant de soumettre la question au vote précise qu'il s'engage au sein de la Communauté des Communes à voter pour le don que celle-ci serait désireuse de faire.

Pour	Contre	Abstentions
04	16	00

B / Information de Mr MIELLE dans le cadre de la manifestation « Le Sourire de Lucie ».

Cette manifestation ouverte à tous a lieu le 02/10/2016, et propose une balade à travers plusieurs parcours sur la Commune (8 kms au total), avec l'organisation d'une pasta party à la cave coopérative de PIGNANS et après midi dédiée aux jeux géants en bois et concours de boules .

L'objectif de cette journée est d'apporter un soutien financier au profit de l'association Le Sourire de Lucie . Les inscriptions se feront le jour même à la salle Berthoire.

C / Information sur l'emploi à PIGNANS :

Suite à la visite de la nouvelle directrice du Pôle Emploi du Cannet des Maures, des statistiques concernant l'emploi sur PIGNANS ont été donnés à la Commune .

Il apparaît une régression des demandeurs d'emplois (pour les jeunes de – de 25 ans notamment) avec une baisse du chômage de 4 % sur PIGNANS (chiffres de Janvier 2016), et une augmentation

des demandeurs d'emplois sur Coeur du VAR de 1 %.

Monsieur Le Maire mentionne qu'il tient à disposition ce document chiffré .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance publique à 19 h 20 .

MICHEL Robert
Maire de PIGNANS